

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mercredi 25 juin 2008, à 20 h 00, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Richard Boucher, Suzanne Chartrand, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Manon Handfield, Claude Henri, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, Hélène Roberge, Joel Santos, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Sylvie Tremblay ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

**ABSENCES NOTIFIÉES :** mesdames Brigitte Collin et Lucie Legault et messieurs Normand Dufour et Jean-François Rabouin.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives et Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Gabriel Roux, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00.

## 2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**C-205-06-08** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal (...) néant.
4. Affaires en cours :
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public.
6. Points de décision :
  - Secrétariat général**
    - 6.1. Demande de révision d'une décision touchant un élève relative au cours d'éthique et culture religieuse / décision
    - 6.2. Demandes de révision d'une décision touchant un élève relatives à des transferts et/ou autres sujets / décision  
(reporté à la séance en ajournement du 26 août 2008)
  - Service des ressources financières**
    - 6.3. Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2008-2009 / approbation
    - 6.4. Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2008-2009 / adoption
  - Direction générale**
    - 6.5. Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur / autorisation de consultation  
(reporté à la séance en ajournement du 26 août 2008)

6.6. Politique locale de gestion des cadres / adoption

**Services des ressources matérielles**

6.7. Protocole de financement pour l'aménagement d'un parc de planche à roulettes sur le terrain de l'école secondaire Polybel / adoption

6.8. Orientations de la Commission scolaire versus les protocoles d'entente avec les villes / adoption

6.9. Bail de location – Carrefour Jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville (CFR Varennes) / adoption

6.10. Entente d'aménagement et bail de location pour le Centre de formation du Richelieu à Chambly / adoption

**Services des ressources éducatives**

6.11. Moratoire sur les projets pédagogiques particuliers et les écoles à vocation particulière / adoption

**Service de l'organisation scolaire**

6.12. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2008-2009 à 2010-2011 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2008-2009 / Modification à l'acte d'établissement d'écoles ou de centres / adoption

6.13. Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école / adoption

**Service des ressources humaines**

6.14. Cadre de gestion relatif à la vérification des antécédents judiciaires / adoption

6.15. Négociation locale, personnel de soutien / adoption

7. Point d'information :

**Service des ressources financières**

7.1. Budget des services 2008-2009

**Direction générale**

7.2. Projet d'infrastructure sportive à Boucherville

7.3. Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur

7.4. Rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Rapport de la présidente

11. Parole aux membres du Conseil.

12. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Néant

### **4. AFFAIRES EN COURS**

#### **4.1 Suivi à la dernière séance**

Néant

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Suzanne Chartrand explique la procédure relative à la «parole au public» et invite les personnes présentes à prendre la parole.

Monsieur Benoît Marcoux, président du conseil d'établissement de l'école de la Passerelle, fait part des préoccupations des [enseignants](#) de l'école concernant la rentrée progressive 2008-2009. Il dépose une lettre à ce sujet.

Madame Chartrand apporte des explications sur l'encadrement relatif au calendrier scolaire et les contraintes légales concernant ce sujet.

Un parent fait part des raisons motivant sa demande de révision de décision relative à une demande d'exemption du cours d'éthique et culture religieuse.

## **6. POINTS DE DÉCISION**

### **6.1 Demande de révision d'une décision touchant un élève relative au cours d'éthique et culture religieuse.**

#### **Huis clos**

**C-206-06-08** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux que l'assemblée se poursuive à huis clos.  
Il est 20 h 16.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Retour à l'assemblée publique**

**C-207-06-08** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux que l'assemblée redevienne publique.  
Il est 20 h 49.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Luc Lamoureux fait lecture à voix haute du projet de résolution.

Considérant les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permettent à un parent de demander au Conseil des commissaires de réviser une décision rendue par un titulaire d'un emploi relevant de la commission scolaire ;

Considérant que la demanderesse a présenté une demande de révision d'une décision rendue par la directrice du Service des ressources éducatives, par laquelle cette dernière refuse la demande d'exemption au cours d'éthique et culture religieuse présentée par ce parent au nom de ses enfants ;

Considérant qu'un comité de révision a été formé conformément à la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève*, afin d'entendre cette demande de révision et de présenter une recommandation au Conseil des commissaires ;

Considérant que ce comité de révision a siégé les 16 et 17 juin 2008 et qu'il a entendu les représentations de la directrice du Service des ressources éducatives, d'une part, et des parents des enfants visés par la demande d'exemption, lesquels étaient accompagnés d'un avocat, d'autre part ;

Considérant les dispositions de l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant que la demande d'exemption présentée par la demanderesse a pour objectif que ses enfants soient exemptés de l'application d'une disposition du régime pédagogique et non pas des règles de sanction des études ;

Considérant que le comité de révision a présenté ses recommandations au Conseil des commissaires ;

Considérant que la demanderesse n'a pas convaincu les membres du comité de révision que le fait pour ses enfants de suivre le cours d'éthique et de culture religieuse à compter de septembre 2008 risque de leur causer un préjudice grave ;

**C-208-06-08** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux :

De maintenir la décision rendue le 28 mars 2008 par la directrice du Service des ressources éducatives, à l'effet de refuser la demande d'exemption du cours d'éthique

et culture religieuse présentée pour les enfants dont les noms apparaissent à l'annexe ACC-022-06-08.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.2. Demandes de révision d'une décision touchant un élève relatives à des transferts et/ou autres sujets**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 août 2008.

#### **6.3 Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2008-2009**

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que tous les conseils d'établissement ont adopté le budget de leur école ou centre;

**C-209-06-08**

Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle d'approuver le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2008-2009.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.4 Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2008-2009**

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2008-2009 ;

Considérant que ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses ;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 17 971 664 193 \$ en conformité avec la Loi et les *Règles budgétaires 2008-2009* ;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,32676 \$ ;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi ;

**C-210-06-08**

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année 2008-2009 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,32676 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.5. Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 août 2008.

#### **6.6. Politique locale de gestion des cadres**

[Madame Normande Lemieux, directrice générale](#), présente le dossier.

Considérant le mandat donné en septembre 2006 de réviser la *Politique locale de gestion des cadres* ;

Considérant l'obligation, par le MELS, de mise à niveau de la *Politique locale de gestion des cadres* en raison des changements apportés aux conditions d'emploi en juin 2006 ;

Considérant la révision concertée et légale de la *Politique locale de gestion des cadres* ;

Considérant l'appui et l'accord définitifs des associations concernant cette politique;

**C-211-06-08** Il est proposé par monsieur Paul St-Onge d'adopter le document déposé sous le titre « *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* », tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-023-06-08, et de le rendre disponible selon les conditions prévues de publication des politiques à la Commission scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.7. Protocole de financement pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes sur le terrain de l'école secondaire Polybel**

Monsieur André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant la volonté de la Ville d'aménager, à ses frais, un parc de planches à roulettes sur le terrain de l'école secondaire Polybel;

Considérant l'accord du conseil d'établissement de l'école secondaire Polybel (résolution # CE-07-2008-67);

Considérant que la Ville s'est engagée à prendre toutes les mesures requises pour assurer la sécurité du personnel de l'école durant la réalisation des travaux;

**C-212-06-08** Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse, d'adopter le « *Protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'une aire de planches à roulettes sur le terrain de l'école secondaire Polybel entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Beloeil* » et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous les documents à cette fin, le tout sous réserve :

- que la Ville obtienne l'accord de la Commission scolaire quant à la localisation précise du parc de planches à roulettes pour tenir compte des infrastructures souterraines existantes;
- de l'ajout d'une clause prévoyant qu'advenant la non-reconduction de l'entente pour quelque motif que ce soit, la Ville, à ses frais, devra démanteler ses installations et remettre le terrain dans l'état où il était avant l'aménagement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.8 Orientations de la Commission scolaire versus les protocoles d'entente avec les villes**

Monsieur André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond aux questions et demandes de précisions des membres du Conseil

Considérant la volonté du Conseil des commissaires de réviser ses orientations régissant l'application des protocoles avec les villes afin de réduire et, si possible, éliminer les irritants;

Considérant les divergences importantes de points de vue entre les directions d'école et les volontés politiques;

Considérant que, suite à ces divergences, il y a lieu de poursuivre les réflexions mais en modifiant l'angle de travail;

Considérant les attentes des villes et les engagements du Conseil des commissaires, il y a avantage à simplifier la méthode de facturation dès l'année 2008-2009, sans attendre les résultats du travail de réflexion;

Considérant la recommandation du Comité stratégique de soutien à la mission éducative;

Considérant la recommandation du comité plénier du Conseil des commissaires du 17 juin 2008;

**C-213-06-08** Il est proposé par monsieur Pierre Baril,

- d'adopter l'orientation 6 modifiée telle que présentée à l'annexe ACC-024-06-08
- de mandater la présidente de la Commission scolaire des Patriotes pour communiquer avec les préfets des 2 MRC du territoire et les maires des villes de Saint-Bruno-de-Montarville et Boucherville pour leur proposer la formation d'un comité de discussion politique visant à échanger avec les représentants politiques de la Commission scolaire des Patriotes sur la possibilité de réviser les protocoles Commission scolaire-Villes.

Votent en faveur : 18

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

#### **6.9 Bail de location – Carrefour Jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville (CFR Varennes)**

Monsieur André Dubreuil présente ce dossier.

Monsieur Daniel Grisé, directeur du Service de l'informatique, apporte des explications additionnelles.

Considérant la demande du conseil d'administration du Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville, résolution # 2008-09.05;

Considérant que cet organisme travaille en étroite collaboration avec la Formation générale des adultes-Varennes;

**C-214-06-08** Il est proposé par monsieur Gaétan Marcil, de louer les locaux demandés à l'organisme « Carrefour Jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville » au tarif annuel de 6749,52\$ incluant les taxes applicables, pour une période d'un an débutant le 1er septembre 2009, renouvelable annuellement avec indexation au taux de l'IPC, conformément aux conditions décrites dans le bail de location à l'annexe ACC-025-06-08 et faisant partie intégrante des présentes, et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous les documents afférents.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.10 Entente d'aménagement et bail de location pour le Centre de formation du Richelieu à Chambly**

Considérant la résolution C-144-02-08, adoptée à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 5 février 2008;

Considérant l'entente de location conditionnelle qui découle de cette résolution;

Considérant les discussions avec la firme *Les Gestions Claude Beauregard Ltée*;

Considérant l'entrée en vigueur du règlement 93-02-165, autorisant l'occupation des lieux à des fins éducatives;

Considérant le bail et l'entente d'aménagement déposés;

**C-215-06-08** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian, d'approuver l'entente d'aménagement et le bail de location avec les firmes conjointes *Les Placements Toucan Inc. et Les Gestions Claude Beauregard Ltée* et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer les documents pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.11 Moratoire sur les projets pédagogiques particuliers et les écoles à vocation particulière**

Madame Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant les travaux du Comité des projets particuliers, du Comité stratégique de la mission éducative des cadres et du Comité stratégique de la mission éducative du Conseil des commissaires.

Considérant l'impact de certains projets particuliers sur la clientèle des établissements qui ne bénéficie pas de tels projets.

Considérant les travaux en cours sur la révision du Plan stratégique de la Commission scolaire et des projets éducatifs des établissements.

**C-216-06-08** Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'adopter un moratoire d'un an (année scolaire 2008-2009) sur le développement des projets particuliers qui recrutent des élèves en dehors de leur territoire pour l'année 2009-2010 et de réévaluer à l'automne 2008 la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes* en ce qui concerne notamment les demandes extraterritoriales.

Votent en faveur : 18

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

#### **6.12 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2008-2009 à 2010-2011 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2008-2009 / Modification à l'acte d'établissement d'écoles ou de centres**

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier. Il répond aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

Messieurs Jacques Beaudet et André Dubreuil apportent des explications additionnelles.

Considérant la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et de déterminer, compte tenu de ce plan ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

Considérant que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents et des organismes prévus à la loi ;

Considérant la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire ;

Considérant la recommandation favorable du comité de travail du Conseil des commissaires tenu le 17 juin 2008,

**C-217-06-08** Il est proposé par monsieur Joel Santos d'adopter :

- le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011* ;
- *la liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2008-2009* ;
- *les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2008-2009,*

tels qu'ils apparaissent à l'annexe ACC-026-06-08.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**6.13 Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école**

[Monsieur Claude Sasseville présente ce dossier.](#)

Considérant l'obligation, pour la Commission scolaire des Patriotes, de procéder à une révision de sa politique de maintien ou de fermeture des écoles afin de se conformer aux exigences de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant la résolution numéro C-153-03-08 ;

Considérant l'avis public paru le 22 mars 2008 ;

Considérant l'assemblée de consultation publique tenue le 16 avril 2008 ;

Considérant les avis reçus à la suite de la consultation publique qui s'est tenue du 12 mars au 9 mai 2008 ;

Considérant la recommandation du comité de travail des commissaires tenu le 17 juin 2008 ;

**C-218-06-08** Il est proposé par madame Nicole Deschênes Damian, d'adopter la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école* telle que présentée à l'annexe ACC-027-06-08 .

Votent en faveur : 18

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

**6.14 Cadre de gestion relatif à la vérification des antécédents judiciaires**

Monsieur Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la Commission scolaire de vérifier les antécédents judiciaires des personnes appelées à œuvrer auprès des élèves;

Considérant la volonté de la Commission scolaire de s'assurer que les personnes qui oeuvrent au sein de l'organisation n'aient pas d'antécédents judiciaires incompatibles avec les tâches qui leur sont confiées.

**C-219-06-08** Il est proposé par monsieur Paul St-Onge, d'adopter le *Cadre de gestion relatif à la vérification des antécédents judiciaires* tel que déposé à l'annexe ACC-028-06-08.

La proposition adoptée à l'unanimité.

## 6.15 Négociation locale, personnel de soutien

Monsieur Sylvain St-Jean présente ce dossier.

Considérant la volonté de la Commission scolaire de renégocier l'Entente locale et les arrangements locaux du personnel de soutien;

Considérant les discussions préalables tenues avec la partie syndicale et la volonté des deux parties de mettre en place une table de négociation composée de représentants de chacune des parties;

Considérant la nécessité de négocier d'abord un protocole de négociation avec la partie syndicale avant d'amorcer la négociation proprement dite;

Considérant que les quatre personnes sollicitées par la directrice générale pour faire partie du Comité patronal de négociation se sont montrées intéressées et ont donné leur accord pour jouer ce rôle;

**C-220-06-08** Il est proposé par madame Hélène Roberge, de nommer comme représentants de la Commission scolaire des Patriotes au Comité de négociation patronal pour renégocier l'Entente locale et les arrangements locaux, les quatre personnes suivantes :

- Serge Louka, directeur de l'école secondaire Polybel
- Chantal Labelle, directrice de l'école de l'Envolée
- Johanne Dufour, coordonnatrice, Service des ressources humaines
- Daniel Grisé, directeur, Service des ressources informatiques

de les mandater pour négocier le protocole de négociation préalable à la négociation proprement dite, de faire entériner l'entente de principe sur le protocole par la Direction générale et d'en informer le Conseil des commissaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant que la Commission scolaire entend renégocier avec la partie syndicale l'Entente locale et les arrangements locaux du personnel de soutien;

Considérant la formation d'un Comité de négociation patronal composé de représentants de la Commission scolaire;

Considérant la nécessité de former un Comité aviseur pour soutenir le Comité de négociation patronal;

**C-221-06-08** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux de former un Comité aviseur chargé de travailler en étroite collaboration avec le Comité de négociation pour identifier les problématiques et prioriser les objets de négociation et que ce Comité aviseur soit composé des personnes suivantes :

Direction de service : M. Sylvain St-Jean, Service des ressources humaines

Directions d'écoles primaires :

Sainte-Julie	:	M. Richard Sylvain
Boucherville	:	Mme Martine Larochelle
Chambly	:	M. Philippe Rouzier
Mont St-Hilaire	:	Mme Marie-Claude Tardif
Saint-Amable	:	Mme Louise Messier
St-Bruno / St-Basile	:	Mme Hélène Pilote
Beloil	:	Mme Lyne D'Auteuil

Direction d'école secondaire :

M. Michel Marceau		École secondaire Le Carrefour
-------------------	--	-------------------------------

Direction CFP :

Mme Anne Ledoux

Direction FGA :

Mme Céline Frenette

Et madame Céline Tardif, conseillère en gestion de personnel au Service des ressources humaines, secteur soutien.

Que la Direction générale procède si nécessaire au remplacement des membres du Comité aviseur qui seraient dans l'incapacité d'agir.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant que la Commission scolaire entend renégocier avec la partie syndicale l'Entente locale et les arrangements locaux du personnel de soutien;

Considérant la formation d'un Comité de négociation patronal;

Considérant la formation d'un Comité aviseur composé des représentants patronaux des unités administratives;

**C-222-06-08**

Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'accorder au Comité patronal de négociation, sous la gouverne de la Direction générale, l'éclairage et les représentations du Comité aviseur le mandat de renégocier l'Entente locale et les arrangements locaux du personnel de soutien avec comme principe directeur de favoriser la meilleure qualité possible de services aux élèves et, pour le personnel non-affecté en service direct aux élèves, de favoriser la meilleure qualité possible de support à la mission de la Commission scolaire;

**Que** la Direction générale tienne au courant la présidente de la Commission scolaire et les deux vice- présidents du déroulement de la négociation; étant entendu qu'au terme de la négociation, l'entente de principe doit faire l'objet d'une adoption par le Conseil des commissaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**7. Points d'information :**

**7.1 Budget des services 2008-2009**

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

**7.2 Projet d'infrastructure sportive à Boucherville**

Madame Suzanne Chartrand présente un état de situation sur ce dossier.

Madame Normande Lemieux, directrice générale, apporte des explications additionnelles.

Toutes deux répondent aux questions et demandes de précision des membres du Conseil.

**7.3 Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur**

Madame Normande Lemieux présente un état de situation sur ce dossier.

Monsieur Jacques Beudet, directeur général adjoint, apporte des explications additionnelles.

#### **7.4 Rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale**

Sur proposition de madame Suzanne Chartrand, les membres du Conseil conviennent de traiter ce sujet après le point 10 de l'ordre du jour.

#### **8. Affaires diverses**

Néant

#### **9. Parole au public**

Madame Denise Tremblay, [parent](#) de Varennes, demande de recevoir copie de la résolution du Conseil des commissaires relative au point 6.8 de l'ordre du jour [lorsque le procès-verbal aura été approuvé par le Conseil](#).

#### **10. Parole aux membres du Conseil**

- Monsieur Alain Langlois transmet ses salutations aux membres du Conseil avant l'ajournement d'été.
- Madame Suzanne Chartrand remercie tous les membres du Conseil des commissaires pour leur dévouement et la qualité de leur travail et elle souhaite un bon été à tous.

#### **7.4 Rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale**

##### **Huis clos**

**C-223-06-08**  
clos.

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux que l'assemblée se poursuive à huis

Il est 21 h 45.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **Retour à l'assemblée publique**

**C-224-06-08**

Il est proposé par madame France Lacasse que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 48.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **11. Levée de la séance**

**C-225-06-08**

À 22 h 50, il est proposé par monsieur Alain Langlois d'ajourner la présente séance au [26 août 2008](#) à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

présidente

---

secrétaire général

AG/jp